

**PROCES-VERBAL de la réunion du comité syndical
du lundi 8 avril 2024 à 9h00**

ETAIENT PRESENTS

ABERLENC Christian – Saint André le Puy
 BERGER Pascal- Saint-André-Le-Puy
 JAY Christophe – Saint Laurent la Conche
 LAFFONT Jacques – Bellegarde en Forez
 LECLERCQ Gérard – Cuzieu
 MARCHAND Sylvain – Montrond les Bains
 MEUNIER David - Bellegarde en Forez
 OULION Emmanuel-Marclopt
 PERCET Serge- Montrond les Bains
 RASCLE Jean-François – Cuzieu
 ROCHETTE Georges - Montrond les Bains

Absents excusés

ACHARD Jean - Saint-André-Le-Puy
 GRANJON Vincent – Cuzieu
 EYRAUD Catherine – Marclopt
 LICTEVOUT François-Xavier - Rivas
 PICARD Christian – Bellegarde en Forez
 PHILIPPE Marie France – Rivas
 POYADE Jean-Luc – Saint Laurent la Conche

Secrétaire élu pour la session

PERCET Serge

Le quorum (plus de la moitié des 18 membres du Comité syndical), étant atteint, la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 4 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1- ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°23-09-04- Tarif de l'eau application à Loire Forez agglomération pour l'exercice 2023-2024

2- 1/ 24-04-01 ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°23-09-04- Tarif de l'eau application à Loire Forez agglomération pour l'exercice 2023-2024

Suite au retrait de Loire Forez agglomération en date du 1er janvier 2021, Monsieur le Président énonce le tarif de l'eau applicable à Loire Forez agglomération pour l'exercice 2022-2023, comme suit :

	0 à 500 m ³	500 à 1 000 m ³	plus de 1 000 m ³
Abonnement	35.28 €	35.28 €	35.28 €
Prix du m ³	1,1145 €	0,8168 €	0,7573 €

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 23-09-04 approuvant le tarif de l'eau applicable à Loire Forez agglomération à 1.10 € pour l'exercice 2023-2024.

Il explique que Loire Forez agglomération a adressé une contestation des tarifs de l'eau et de l'assainissement en date du 17 novembre 2023.

Suite à une rencontre entre Loire Forez agglomération et le SIVAP, il a été proposé de baisser le tarif de l'eau à 1 € pour l'exercice 2023-2024 et de maintenir le tarif de l'assainissement voté en septembre 2023.

L'avis des élus du Comité Syndical est sollicité sur ce tarif.

Oùï et délibéré, à l'unanimité, les membres du comité syndical:

- ☼ Décident d'annuler la délibération n°23-09-04 du comité syndical du 25 septembre 2023,
- ☼ Fixent le tarif de l'eau applicable à Loire Forez agglomération à 1 € et l'abonnement à 37.40 €,
- ☼ Précisent que le tarif de l'assainissement délibéré en date du 25 septembre 2023 est maintenu à 0.794 € et l'abonnement à 18.34 €,
- ☼ Disent que la recette sera encaissée à l'Article 70111 « redevance eau » du budget 2024.

La séance est levée à 10h00.

Le Président
M Jacques LAFFONT



Le secrétaire de séance
M Serge PERCET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Serge Percet', written over a horizontal line.